

### Ouverture des procédures de mise en liquidation

#### Décision relative au retrait de l'agrément et à l'ouverture des procédures de mise en liquidation d'«AIGAION Anonymi Asfalistiki Etairia»

[Publication effectuée conformément à l'article 280 de la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (solvabilité II)]

(2018/C 119/09)

Entreprise d'assurance	«AIGAION Anonymi Etairia», sise rue Pandoras 8 et rue A. Lazaraki, CP 16674 Glyfada, Attique, registre général du commerce (GEMI) 121871360000, numéro d'immatriculation fiscale 094472389, code LEI 213800PL4GZRB718AU46
Date, nature de la décision et entrée en vigueur	Décision n° 261/1/23.2.2018 du comité du crédit et des assurances de la Banque de Grèce concernant: <ul style="list-style-type: none"> <li>a) le retrait de l'agrément de l'entreprise d'assurance et son placement sous le régime de la mise en liquidation;</li> <li>b) l'interdiction, pour l'entreprise d'assurance, de disposer librement de la totalité de ses actifs;</li> </ul> Entrée en vigueur de la décision 261/1/23.2.2018 du comité du crédit et des assurances de la Banque de Grèce: dès son adoption (23 février 2018) Expiration des mesures: n.d.
Autorité compétente	Banque de Grèce (Trápeza tis Elládos) Adresse: E. Venizelou 21 102 50 Athènes GRÈCE
Autorité de surveillance	Banque de Grèce (Trápeza tis Elládos) Adresse: E. Venizelou 21 102 50 Athènes GRÈCE
Liquidateur	Evangelia Parisi, fille de Christos, désignée par la décision 261/2/23.2.2018 du comité du crédit et des assurances de la Banque de Grèce
Législation applicable	Législation grecque: dispositions des articles 111, 114, 220, 221 et 235 de la loi 4364/2016 (FEK A' 13)